

Chaque arbre se développe à partir de ses propres racines

DECISION N°0001/RAS/PDT du 02 Mai 2024

Portant nomination d'un conseiller spécial du Président.

LE PRESIDENT DE L'ASSOCIATION RETOUR AUX SOURCES,

Vu la Constitution de la République du Cameroun ;

Vu la loi n°90/053 du 19 Décembre 1990 relative à la liberté d'association ;

Vu l'Arrêté N°00000317/RDA/J06/SAAJP/BAPP du 1er Septembre 2021;

Vu les Statuts de l'association Retour aux sources ;

Le Président de l'association Retour aux Sources ;

DECIDE:

<u>Article 1^{er}</u>: Est, à compter de la date de signature de la présente décision, nommé au poste de conseiller spécial du Président de l'association Retour aux Sources, sa **Majesté NJI BOCCACE OWONA**

<u>Article 2</u>: Le secrétaire général est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur toutes les plateformes de l'association et partout où besoin sera.

Yaound<u>é, le 02 Mai</u> 2024.



Compte bancaire:

UBA Africa's Global Bank 22031000024

